



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des
Affaires juridiques**



Numéro 367 - 09 novembre 2023



ÉDITO



**Bruno Le Maire, ministre de
l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et
numérique**

La loi « Industrie verte », étape majeure pour accélérer la réindustrialisation de notre pays et le verdissement de notre économie, a été promulguée le 23 octobre 2023.

[Lire la suite](#)





Institutions



La loi « Industrie Verte » est promulguée

Promulguée le 23 octobre 2023, la loi « industrie verte » constitue une étape décisive pour permettre la réindustrialisation de notre pays et pour faire face au défi du changement climatique.

[Lire la suite](#)



Juridictions



Modes amiables de résolution des conflits : une circulaire détaille les conditions de mise en œuvre de deux nouveaux mécanismes de règlement amiable

La circulaire du 17 octobre 2023 du ministre de la justice précise les modalités de mise en œuvre de deux nouveaux mécanismes de règlement amiable des litiges - l'audience de règlement amiable (ARA) et la césure du procès civil - créées par les décrets n° 2023-686 et n° 2023-357 relatifs aux recours aux règlements amiables des conflits.

[Lire la suite](#)



Commande publique



La commande publique et la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte

La commande publique est un des leviers de la loi n°2023-973 relative à l'industrie verte, publiée le 24 octobre 2023 au Journal officiel, pour accélérer la réindustrialisation du pays et faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe.

[Lire la suite](#)

Le Conseil d'État affine la frontière entre fournisseur et sous-traitant

Un opérateur qui fournit un bien conçu spécifiquement pour l'exécution d'un marché peut être qualifié de sous-traitant et bénéficiaire, à ce titre, du paiement direct par le maître d'ouvrage.

[Lire la suite](#)

Le paiement direct du sous-traitant est conditionné à l'acceptation d'une demande de paiement adressée au titulaire du marché

Le maître d'ouvrage est tenu de respecter le refus motivé du titulaire d'un marché public sur la demande de paiement d'un de ses sous-traitants qui bénéficie du paiement direct.

[Lire la suite](#)

La CJUE précise les cas dans lesquels les marchés peuvent être exclus du champ d'application des directives européennes pour protéger les intérêts essentiels de sécurité ou respecter les règles de secret ou de sécurité

La directive 2014/24UE n'autorise les Etats membres à exclure certains marchés publics du champ d'application de ses procédures de passation que lorsque la protection des intérêts essentiels de sécurité, ou le respect de règles de secret ou de sécurité, ne peut être garanti par des mesures de moins effet.

[Lire la suite](#)



Finances publiques

Rapport de la Cour des comptes sur la situation financière des collectivités territoriales

Si la situation financière des collectivités territoriales était très favorable en 2022, la Cour des comptes craint que l'évolution soit moins positive en 2023 en raison d'une baisse de dynamisme des ressources fiscales et des effets de l'inflation. La Cour des comptes, dans son rapport, s'intéresse également à plusieurs notions complémentaires du principe de libre administration des collectivités territoriales.

[Lire la suite](#)

La première loi de finances de fin de gestion a été présentée en Conseil des ministres

Présenté en Conseil des ministres du 31 octobre, ce premier projet de loi de finances de fin de gestion comporte les seules dispositions essentielles à l'exécution budgétaire de l'année en cours. Il présente les ajustements de crédits indispensables à la gestion de la fin de l'année.

[Lire la suite](#)

Marchés



Aides financières aux débiteurs de tabac

Dans le cadre du protocole d'accord sur l'accompagnement du réseau des buralistes de janvier 2023, deux décrets, publiés au Journal officiel du 19 octobre 2023, prévoient de nouvelles règles applicables pour les aides financières aux débiteurs de tabac.

[Lire la suite](#)

Entreprises



Etude INSEE : deux tiers des entreprises françaises fournissent un accès à distance aux outils de travail

D'après une étude de l'INSEE, la France compte 65 % d'entreprises fournissant à leurs salariés un accès à distance à l'ensemble des outils professionnels (messagerie, documents et logiciels), contre 57 % au sein de l'Union européenne.

[Lire la suite](#)

Questions sociales



Un patient a le droit d'obtenir gratuitement une première copie de son dossier médical

La Cour de justice de l'Union européenne juge qu'un patient peut obtenir gratuitement une première copie de son dossier médical auprès du médecin considéré comme responsable du traitement des données.

[Lire la suite](#)



Numérique

Accord du G7 sur des principes directeurs et un code de conduite en matière d'intelligence artificielle

La Commission européenne s'est félicitée de l'adoption par les dirigeants du G7 d'un accord portant sur des principes directeurs internationaux en matière d'intelligence artificielle (IA) et sur un code de conduite volontaire destiné aux développeurs d'IA, alors que vient de se tenir le premier sommet international sur l'IA au Royaume-Uni, conclu par la déclaration de Bletchley signée par 28 Etats.

[Lire la suite](#)



Emploi

Pour la Cour de cassation, la preuve du respect des durées maximales de travail incombe à l'entreprise utilisatrice

La chambre sociale de la Cour de cassation a rendu un arrêt au terme duquel elle précise que la preuve du respect des seuils et plafonds prévus par le droit de l'Union européenne et des durées maximales de travail fixées par le droit interne incombe à l'entreprise utilisatrice.

[Lire la suite](#)

Modalités d'informations dues au salarié par l'employeur concernant tant les relations de travail que les postes à pourvoir au sein de l'entreprise

Un décret vient préciser les principales informations relatives à la relation de travail que l'employeur

doit délivrer au salarié, qu'elles soient dues à tout salarié ou dues aux salariés appelés à travailler à l'étranger, ainsi que les modalités d'établissement et de délivrance de celles-ci. Il définit en outre les modalités d'information sur les postes à pourvoir en contrat à durée indéterminée au sein de l'entreprise au salarié titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée.

[Lire la suite](#)

SUR LE SITE



[Toutes nos rubriques](#)



[Archives des numéros précédents](#)

LA DAJ RECRUTE

**Vous souhaitez évoluer au sein d'un pôle
d'expertise juridique reconnu ?
Vous recherchez un emploi qui a du sens,
au bénéfice de l'intérêt général ?
Rejoignez nos équipes !**

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, mettez votre talent au service d'une économie forte et durable.

[Consultez nos fiches de poste](#)

Partager



[S'abonner à la Lettre de la DAJ](#)

La Lettre de DAJ est éditée par la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique / Directrice de la publication : Laure Bédier / Rédactrice en chef : Véronique Fourquet / Rédaction : Raphaël Arnoux, Kévin Bouchard, Susie Bruno, Shirley du Parc, Morgane Frétault, Adrien Galluchot, Émilie Lefebvre / Bandeau : Aphanis / Maquette : Key Performance Group pour le SIRCOM - DAJ / Routage Hubscore. Copyright : DAJ - Tous droits réservés / Crédits photo: ©BercyPhoto Hamilton de Oliveira

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DAJ - Bureau COREL, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel lettre.daj@finances.gouv.fr.

[Se désinscrire](#)